

Président du comité de supervision des technologies de l'information

Sommaire

Le président dirige le comité de supervision des technologies de l'information afin que ce comité remplisse son mandat de manière efficace.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Favoriser une compréhension approfondie des tâches et des responsabilités du comité par les membres de la direction et les membres du comité de supervision des technologies de l'information
- Agir comme intermédiaire entre le comité de supervision des technologies de l'information et la direction de la société, le conseil d'administration et les conseillers externes (s'il y a lieu), et promouvoir une communication ouverte et constructive entre les membres du comité et chacune de ces parties
- Établir l'ordre du jour des réunions du comité de supervision des technologies de l'information, déterminer leur fréquence ainsi que leur déroulement et effectuer toute préparation pertinente
- Présider les réunions du comité de supervision des technologies de l'information
- Favoriser un climat de nature à susciter une discussion et des débats ouverts lors des réunions du comité de supervision des technologies de l'information
- Gérer la qualité, la quantité et le caractère opportun de l'information transmise au conseil d'administration en ce qui concerne le comité de supervision des technologies de l'information et les questions d'intérêt connexes
- Encourager les administrateurs indépendants à participer aux discussions du comité de supervision des technologies de l'information
- Favoriser la bonne circulation de l'information à l'intention des membres du comité de supervision des technologies de l'information afin de les tenir pleinement au courant de toutes les questions d'intérêt pour ce comité à tout moment
- S'acquitter de toute autre fonction déléguée par le conseil d'administration et de toute autre fonction connexe à ses tâches et à ses responsabilités afin que le comité de supervision des technologies de l'information remplisse son mandat